Réf. Farde e-Assemblées : 2305664

N° OJ : 135

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Sports 2019 : Subsides aux clubs Champions.- Saison sportive 2018-2019.- Total : 2.250,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;
Application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Considérant que la Ville octroie aux clubs montant en division supérieure ou ayant remporté le titre de "Champion de Belgique" un subside de 750,00 EUR;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 2.250,00 EUR aux clubs montants en division supérieure ou ayant remporté le titre de "Champion de Belgique" pour la saison 2018-2019 réparti comme suit :
- 750,00 EUR à l'asbl FC Suryoyés Bruxellois ;
- 750,00 EUR à l'asbl Royal Excelsior Sports Club - 1904 ;
- 750,00 EUR à l'asbl Brussels Aquatic Synchro Swimming.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :